

Votants : 76 Convocation du Conseil d'Agglomération : le 14 septembre 2018 Affichage du Compte-rendu Sommaire : le 25 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 septembre 2018

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE COULON POUR SON PROJET DE RENOVATION DE SECURITE ROUTIERE

Titulaires présents :

Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jérôme BALOGE à Claude ROULLEAU, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE à Christine HYPEAU, Alain GRIPPON à Yvonne VACKER, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOUR à Michel HALGAN, Jacques MORISSET à Alain LECOINTE, René PACAULT à Michel PANIER, Marc THEBAULT à Lucien-Jean LAHOUSSE

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents:

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Jean-Claude FRADIN, Simon LAPLACE, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jérôme BALOGE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Luc DELAGARDE, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOUR, Dany MICHAUD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Marc THEBAULT

Président de séance : Claude ROULLEAU

Secrétaire de séance : Lucien-Jean LAHOUSSE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 24 SEPTEMBRE 2018

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE COULON POUR SON PROJET DE RENOVATION DE SECURITE ROUTIERE

Monsieur Claude ROULLEAU, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 17 octobre 2016 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2016-2018,

Vu la délibération du 12 juillet 2018 de la Commune de COULON adoptant le plan de financement de l'opération « Programme de sécurité routière »,

La commune de COULON a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 31 612 euros au titre du PACT pour son projet de « Programme de sécurité routière ». Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 191 611,50 euros HT. La CAN est sollicitée avec l'appui financier du PACT à titre complémentaire, avec un autofinancement communal, de 53 049,08 euros.

Ce projet fait suite:

- A un diagnostic réalisé au cours de l'année 2016 qui a mis en évidence 9 secteurs sur le territoire communal où la sécurité des usagers (véhicules, piétons, cyclistes...) est menacée du fait de la vitesse excessive et d'un manque d'aménagements pour le cheminement piétonnier. Ces « points noirs » se situent principalement aux entrées du bourg et de certaines zones agglomérées. Il s'agit de mettre en place des aménagements adaptés pour à la fois réduire la vitesse et assurer la protection des différents usagers des voies concernées.

Ce projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT aux enjeux :

- de rénovation des espaces publics.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 31 612 euros au titre du PACT à la commune de COULON,
- Autoriser le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 76 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Jérôme BALOGE

Président

MAIRIE DE COULON Deux-Sèvres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze juillet deux mil dix-huit, à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de la commune de Coulon sous la présidence de Monsieur Michel SIMON, Maire.

Étalent présents: Mmes et Mrs Yolande BENOIST, Jean-Claude DUPEUX, Cédric FEUILLET, Josette GARDELLE, Marie-Catherine GIRARD, Dominique GIRET, Anne-Sophie GUICHET, Christine NOUZILLE, Yves POUZET, Rose-

Noëlle PRACCHIA, Stephane RICHARD, Michel SIMON.

Étalent absents et excusés : Émilie BERGE, Stéphanie KERDONCUFF (pouvoir à Rose-Noëlle PRACCHIA), Jean-Pierre LECONTE, Sébestien MENANTEAU, Amaud SOULET (pouvoir à Yolande BENOIST)

Date de convocation : 5 juillet 2018

2- FINANCES

conseillers :

En exercice = 17

Présents = 12

Votants # 14

2-3 : Demandes de subventions pour travaux d'investissement

2-3-2: Programme de sécurité routière : Dominique GIRET informe les élus que pour le programme de sécurité routière validé par le conseil municipal le 4 juillet 2017, 2 subventions ont d'ores et déjà été accordées :

 Conseil Départemental – « soutien pour l'investissement sur les routes départementales en agglomération » = 40 331.55 €

Amendes de Police = 9 135,42 €

Seule la décision concernant la subvention sollicitée auprès de l'État au titre de la DETR 2018 pour un montant de 57 483.45 € reste en attente, les services de la DDT 79 ayant émis un avis défavorable au projet, nécessitant de le revoir et le reconsidérer dans certains de ses aspects techniques.

Afin d'améliorer le financement de cette opération, la commune a la possibilité de solliciter un autre partenaire financiar, à savoir le CAN en mobilisant le solde de l'enveloppe qui lui a été accordée au titre du PACT 2016. 2018 soit un montant de 31 612.00 €, ces crédits devant impérativement être consommés avant le 31 décembre de cette année.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

valide le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
objet	Montant HT	objet	montant
Travaux	191 611.50	Conseil Départemental	40 331.55
		DETR 2018	57 483.45
		Amendes de Police	9 135.42
		Sous-total subventions	106 950.42
		PACT CAN 2016-2018	31 612.00
E-2-2-1	Lance Control	Commune	53 049.08
Total	191 611.50	Total	191 611 50

 autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAN au titre du PACT 2016-2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-217901008-20180712-2-3-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2018

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus, Au registre sont les signatures. Affiché le 19 juillet 2018 Pour copie conforme, A Coulon, le 19 juillet 2018, Le Maire - Michel SIMON

> Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20180924-C06-09-2018-DE Date de télétransmission : 28/09/2018 Date de réception préfecture : 28/09/2018